DPE calcul surface habitable

Par Sinbad le marin
Bonjour à tous,
J'ai un petit souci avec mon DPE concernant le calcul de la surface habitable.
J'ai un cellier d'environ 13 m2, avec porte fenêtre donnant sur l'extérieur, de hauteur supérieure à 1.80 m, dont les murs sont en parpaings, accessible depuis la cuisine.
Il n'a pas été compté en superficie habitable (mais annexe) dans le DPE
Est ce légal ?
Merci d'avance pour votre réponse,
Cdt
Par janus2
Bonjour, Sont exclus de la surface habitable (loi Boutin), les caves, sous-sols, garages, remises et toute autre dépendance. Votre cellier me semble correspondre à une remise, il est donc normal qu'il ne soit pas compté.
C'est quoi un cellier dans une maison ?

Le cellier est une pièce bien souvent placée derrière la cuisine qui sert de réserve alimentaire.